

RÈGLEMENT

CONCOURS PHOTO DE L'ÉTÉ



en partenariat
avec



ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Multicoques Mag & Neoglisse organise un concours photographique du 11 mai au 31 mai 2020.

ARTICLE 2- THÈME

Le thème « Concours photo de l'été » a pour but de faire chercher à nos abonnés dans leurs albums des photos qu'ils ont prises eux-mêmes, qu'ils jugent sympas et/ou originales, qui leur rappellent une histoire, et qui font partie des catégories listées ci-dessous.

Les catégories concernées sont :

- du multicoque,
- du stand up paddle,
- ou bien les deux.

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne habitant en France, sans restriction d'âge ou de nationalité. En sont exclues toutes personnes ayant participé à son organisation, ainsi que les membres du jury.

Les photos pourront apparaître sur le site Web des organisateurs [Multicoques Mag](#) & [Neoglisse](#) en signalant l'auteur de la photographie.

Les photos, soigneusement renommées (Nom photographe + titre photo) devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à CONCOURS@MULTIHULLS-WORLD.COM

Toute photo déposée par un autre biais (tirage papier envoyé par courrier ou déposé sur les différents sites des organisateurs du concours) ne sera pas admise à concourir.

Chaque participant peut déposer maximum cinq photographies. Au total, il y aura trois lauréats. La période de réception des photos sera clôturée le 31 mai 2020 à minuit.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les critères de sélection des gagnants sont les suivants : l'adéquation aux thèmes proposés, la qualité de la photo, la valeur artistique, l'originalité de la démarche (photo et texte explicatif), et l'impact global de la photo et de son texte explicatif.

ARTICLE 5 : PRIX

Les participants ne percevront aucune rémunération, indemnisation ou remboursement de quelque nature au titre de leur participation à ce concours photographique.

Dotations mises en jeu :

1^{er} lot : Un paddle gonflable 10'6 Standout ([découvrir ici](#)) + 1 abonnement papier 2 ans à Multicoques Mag

2^{ème} lot : Un système d'aide à la flottabilité Restube ([découvrir ici](#)) + 1 abonnement papier 1 an à Multicoques Mag

3^{ème} lot : 1 abonnement digital 1 an à Multicoques Mag

Les 3 lauréats verront leurs photos publiées dans le magazine, ainsi que sur le site internet et la page Facebook des organisateurs.

Les gains offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni sous quelque autre forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les dotations ne peuvent être revendues, mais peuvent être offertes à un tiers.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les participants du concours autorisent les sites organisateurs du concours à diffuser, gratuitement et sans modification, de façon individualisée respectant ainsi les droits d'auteur, leurs photographies sur leur site Internet (et Facebook).

Aucune utilisation commerciale des photos ne sera faite.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par mail individuellement et les résultats seront dévoilés sur les page Facebook [@MulticoquesMag](#) & [@Neoglisse](#) et sur les pages dédiées des sites Internet des organisateurs du concours dans les 20 jours suivant la désignation des gagnants.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Le gagnant obtiendra son prix à la suite de l'annonce des résultats dont la date sera fixée ultérieurement sans dépasser le 30/06/2020.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé d'employés de Multicoques Mag et de Neoglisse.

Le jury désignera début juin 2020 les 3 lauréats, ainsi que leur(s) photographie(s).

Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Déclaration mensongère ou fraudes : Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée. Toute fraude ou tentative de fraude au règlement du présent concours par un participant entraînera l'élimination du participant concerné.
- Dépassement de la date limite d'envoi : Les photos envoyées après la date limite du concours ne seront pas examinées.
- Droit de regard : Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste,

discriminant, contraire aux bonnes mœurs ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

- Droit à l'image : Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, Multicoques Mag & Neoglisse se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.